



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question au Gouvernement n° 2636

Texte de la question

VACCINATION DES ENFANTS CONTRE LA TUBERCULOSE

M. le président. La parole est à M. Alain Marty.

M. Alain Marty. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, notre pays appliquait jusqu'à présent une politique très claire en matière de prévention de la tuberculose, avec une vaccination des enfants avant l'âge de six ans qui touchait 95 % de la population et se traduisait par de bons résultats, l'incidence de la tuberculose étant estimée à 10,5 pour 100 000 habitants.

Or cette primo vaccination sera désormais difficile, voire impossible. En effet, le Monovax sera supprimé à la fin de cette année et, le vaccin qui le remplace devant être injecté par voie intradermique stricte, avec parfois des effets tels que des nécroses cutanées ou des ganglions importants, de nombreux médecins et pédiatres refusent de pratiquer cette vaccination. Ainsi, certains parents qui voudraient inscrire leur enfant à la crèche ne peuvent pas obtenir le certificat de vaccination. Monsieur le ministre, une évolution de la réglementation dans ce domaine est-elle prévue ?

Au-delà de ce constat, notre politique de vaccination avant l'âge de six ans est-elle remise en cause, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens ? Dans le cas contraire, des études sont-elles en cours pour établir un mode opératoire plus simple, qui évite ces complications ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, il est vrai que, telle qu'elle est pratiquée dans notre pays, la vaccination permet de toucher 95 % des enfants à l'âge de six ans, ce qui nous permet d'éviter 800 cas de tuberculose chaque année, et en particulier les formes graves de cette maladie. Depuis la suppression, au début de l'année, du Monovax, vaccin qui s'administrait au moyen d'une baguette, la France rejoint la pratique de l'injection intradermique qui prévaut dans tous les autres pays. Outre ce changement de pratique, il faut aussi noter que cette injection peut en effet provoquer une réaction locale cutanée.

J'ai donc décidé...

M. Maxime Gremetz. Le docteur Bertrand prescrit !

M. le ministre de la santé et des solidarités. ...de saisir directement le Comité d'élaboration du programme national de lutte contre la tuberculose. Compte tenu du nombre d'enfants concernés dans notre pays, c'est là un sujet auquel nous devons continuer de prêter la plus grande attention.

Le Comité devra indiquer si la suppression de l'obligation est à la fois souhaitable et possible. En effet, cette suppression ne va pas de soi. Elle pose d'abord des questions sanitaires : quels sont les enfants les plus exposés ? Elle pose également des questions d'éthique liées à l'accès de chaque enfant à cette prévention. Elle pose aussi des questions d'organisation.

J'ai donc besoin de connaître l'avis des experts, qui me sera rendu pour le mois de juin. Dans l'intervalle, j'ai demandé que les professionnels qui le souhaitent puissent bénéficier d'une formation supplémentaire pour pouvoir pratiquer ces injections intradermiques dans les meilleures conditions. J'ai également demandé un renforcement de la politique de dépistage et de prise en charge de la tuberculose dans notre pays.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2636

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mars 2006